Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_79-DE

COMMUNE DE LANGUEUX
Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 06 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Francia JAFFRAIN, Noëlle LAUNAY, Maryline NIVET, Karine MACE, Mélanie FRELAUT, Laura BLEVIN, Valérie TRAISSAC, Amandine HARNAY

Messieurs Richard HAAS, Guillaume HAMON, Eric TOULGOAT, Jean-Yves HINAULT, Cécil MOUTON, Danick PICHOT, Erwan MOISAN, Mathieu CHARLES, César LUCAS, Philippe BOUCHARD, Julien BALADI

Absents excusés Mesdames Maéva VENIN (pouvoir donné à Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI), Mélody LESSIGNY (pouvoir donné à Karine MACE), Lydie LETEXIER (pouvoir donné à Philippe BOUCHARD)

Messieurs Yannick CHAPELAIN (donne pouvoir à Guillaume HAMON), Sébastien BOUL (donne pouvoir à Francia JAFFRAIN), Régis BEELDENS (pouvoir donné à Jean-Yves HINAULT), Yann HAMON (pouvoir donné à Valérie TRAISSAC)

Secrétaire de séance Madame Sylvie GUIGNARD

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2026-79

DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT PARTIEL DU DOMAINE PUBLIC RUE DE LA COUDRAIE ET CESSION A MADAME CASTELLANO

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON, Adjoint au Cadre de vie en charge de l'Urbanisme, de la Sécurité et de la Planification

En séance du 5 juin 2026, vous avez délibéré sur le principe de la désaffectation d'une partie du domaine public communal située rue de la Coudraie, en vue d'une cession de cet espace à la propriétaire voisine.

L'emprise concernée, d'une surface approximative de 40m², à extraire du domaine public non cadastré, et correspondant à un espace enherbé, a fait l'objet d'une délimitation par la pose d'une rubalise. Un rapport du policier municipal du 23 juin 2026 constate la désaffectation matérielle de la parcelle.

Dans son avis du 13 mars 2026, la Direction Immobilière de l'Etat a estimé la valeur du bien à 100€/m², assortie d'une marge d'appréciation de 10%.

Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212201065-20260706-DEL2026_79-DE

Madame CASTELLANO a sollicité la cession de cette parcelle aux conditions indiquées ci-dessous :

N° parcelle	Localisation	Surface cédée	Acquéreur	Prix
DP non cadastré	Rue de la Coudraie	≈40 m²	Magalie CASTELLANO 2 rue de la Coudraie 22360 LANGUEUX	100€/m²

L'emprise exacte sera déterminée par l'intervention d'un Géomètre-Expert dont les frais seront pris en charge par l'Acquéreur. Les frais relatifs à la rédaction et à la publication de l'acte administratif de vente, seront également pris en charge par l'acquéreur.

Pour rappel, cette cession est conditionnée à l'acquisition préalable par la commune des parcelles AO n° 460, 463, 473 et 474 permettant d'assurer l'accès au terrain à bâtir cadastré section AO n° 44, par une autre voie communale, la rue du Clos Robin.

Aussi, je vous propose :

- ⇨ D'acter la désaffectation de l'emprise du domaine public située rue de la Coudraie pour une surface approximative de 40 m² ;
- ⇨ De prononcer le déclassement de cette emprise du domaine public communal ;
- ⇨ D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Marie-Gabrielle RAULT-NIZETTI, 1ère Adjointe, à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Le présent rapport ne soulevant ni observation, ni avis contraire, est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,
Langueux, le 8 juillet 2026

Le Maire,

Richard HAAS

COMMUNE DE LANGUEUX
22360

La Secrétaire de séance,

Sylvie GUIGNARD